



## Feu lors du transport de marchandise dans véhicule personnel:

Par **carolebrun**, le **14/05/2011** à **14:16**

Bonjour,

Mon frère (professionnel paysagiste et aménagements extérieurs installé à son compte) a utilisé son véhicule personnel et professionnel (un petit camion avec une benne) afin de dépanner une amie pour aller chercher une cuisine équipée.

La benne arrière du camion de mon frère a pris feu. Le matériel transporté est détruit.

Montant: du matériel neuf transporté pour son amie: 4000 euros.

Quel type de déclaration mon frère doit il faire à son assurance ?

Faut il déclarer le sinistre tel quel ou bien vaut il mieux dire qu'il s'agit d'untransport dans le cadre professionnel afin d'aménager une cuisine extérieure (ce qui rentre dans le champ d'activité professionnelle de mon frère) ?

L'amie de mon frère peut elle, elle de son côté faire jouer son assurance ?

D'avance un grand merci pour toute aide , réponses apportées.

Carole Brun

carolebrun@cegetel.net